

La Présidente

I22-CRIDF-00104

Arrêté n° 2022-124 du 4 mai 2022

Portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France au sein de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du département des Hauts-de-Seine (92).

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU les articles L.751-2 et suivants du Code de commerce relatif à l'aménagement commercial,
- VU l'arrêté n° 2021-166 du 25 août 2021 portant désignation de Monsieur Denis GABRIEL, Conseiller régional, pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France au sein de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du département des Hauts-de-Seine (92).

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désignée, en remplacement de Monsieur Denis Gabriel, pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France lors de la réunion de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) des Hauts-de-Seine, le 11 mai 2022 :

- **Madame Marion JACOB-CHAILLET**, *Conseillère régionale d'Île-de-France*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.



Valérie PÉCRESSE

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr